

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013  
A SON EXCELLENCE MONSIEUR  
LE PREMIER MINISTRE**

**OUAGADOUGOU, LE 19 AOUT 2014**

-----

**Excellence Monsieur le Premier ministre,**

**Mesdames et messieurs ;**

Le Conseil de régulation de l'ARCEP éprouve un réel plaisir à vous présenter son rapport annuel d'activités 2013 en ce jour.

Je saisis cette belle occasion pour vous témoigner la reconnaissance des membres du Conseil et du personnel de l'ARCEP pour votre intérêt manifeste pour tout ce qui touche aux secteurs de communications électroniques et des postes dans notre pays. Plus d'une fois, vous vous êtes impliqués personnellement dans la résolution de certaines difficultés vécues par le secteur. Il ne s'agit pas d'une clause de style, mais des faits observés et qui nous ont fait chaud au cœur. Je citerai entre autre l'audience que vous aviez accordée aux premiers responsables des sociétés de téléphonie pour leur demander de prendre les dispositions idoines pour améliorer la qualité de service. J'en veux également pour preuve, le fait d'accepter de diriger vous-même les travaux du comité de pilotage de la stratégie nationale de la TNT. C'est votre constante sollicitude qui nous sert de viatique et nous procure les énergies nécessaires à l'accomplissement de notre mission.

Excellence, nous pouvons affirmer que le secteur des communications électroniques et des postes progresse comme vous allez vous en rendre compte dans le rapport d'activités 2013 de l'ARCEP et dont j'ai le plaisir de vous présenter la synthèse.

Avant d'entrer dans les détails, il convient d'emblée de noter qu'au cours de l'année 2013, les résultats des activités réalisées par les acteurs montrent que le secteur des communications électroniques et celui de la poste enregistrent une croissance soutenue notamment en termes de couverture du territoire et de taux de pénétration des services.

En effet, le nombre d'abonnés fixe et mobile enregistre une croissance globale de 13,82 % avec un parc d'abonnements de 11 378 307 au 31 décembre 2013. La télédensité est de 65,68 téléphones pour 100 habitants à la même période. Le parc d'abonnements Internet fixe et mobile est de 1 541 422 et enregistre une croissance annuelle de 180,25 % au 31 décembre 2013.

Quant au secteur postal, il enregistre un (01) opérateur postal concessionnaire, treize (13) opérateurs postaux autorisés et un (01) opérateur postal déclaré.

**Excellence Monsieur le Premier ministre,**

**Mesdames et messieurs ;**

Le Conseil de régulation a tenu au cours de l'année 2013 quatorze (14) sessions dont deux (02) sessions extraordinaires. Il a examiné et adopté quatre-vingt-treize (93) dossiers. Par ailleurs, il convient de souligner que deux (02) nouveaux membres du Conseil de régulation ont été nommés et ont prêté serment le 27 décembre 2013. Il s'agit de Bibia Robert Sangaré et de Boureima Zerbo.

Les activités de régulation réalisées en 2013 ont concerné aussi bien le secteur des communications électroniques que celui des postes.

Dans le secteur des communications électroniques, les activités s'articulent autour des principaux éléments suivants :

- le suivi et le contrôle de l'exécution des obligations et des engagements des opérateurs globaux de réseaux de communications électroniques ouverts au public ;
- l'instruction des demandes de licences individuelles et d'autorisations générales ;

- le traitement des demandes d'agrément et de déclarations de services à valeur ajoutée ;
- le pilotage de l'harmonisation des pratiques comptables des opérateurs ;
- la poursuite de l'identification des abonnés aux réseaux de téléphonie mobile ;
- l'adoption des nouveaux tarifs d'interconnexion ;
- la réalisation des statistiques officielles des télécommunications ;
- la mise en œuvre de la régulation des opérateurs puissants ;
- l'analyse et la détermination des marchés pertinents.

L'ARCEP a demandé et obtenu des opérateurs, les données techniques, commerciales, financières et les rapports relatifs à leurs réseaux et notamment des cahiers des charges. L'exploitation des données permet d'affirmer que la téléphonie fixe a enregistré au 31 décembre 2013, un parc d'abonnements d'environ 137 421 contre 141 358, soit une décroissance de trois mille neuf cent trente-sept (3 937) raccordements comparativement au parc d'abonnements au 31 décembre 2012.

Excellence, vous l'aurez constaté, cette année encore, comme c'est le cas depuis 2009, le réseau fixe connaît une décroissance. Assurément, ce réseau doit adapter ses offres aux besoins de la clientèle par la création de nouveaux services autres que la voix, et l'opérateur devrait revoir également la gestion et l'organisation de la maintenance du réseau fixe.

**Excellence Monsieur le Premier ministre,**

**Mesdames et messieurs ;**

Le marché de la téléphonie mobile est caractérisé par une croissance appréciable du parc.

Le marché global de la téléphonie mobile à la date du 31 décembre 2013, présente un parc d'abonnements de 11 240 886 ; soit une télédensité mobile de 64,89 téléphones pour 100 habitants.

Si dans l'ensemble il y a eu une extension des réseaux mobiles des opérateurs, il reste cependant que les obligations de déploiement des réseaux par chacun des opérateurs n'ont pas été entièrement exécutées au regard des dispositions du cahier des charges.

**Excellence Monsieur le Premier ministre,**

**Mesdames et messieurs,**

Le marché de l'Internet a pour sa part enregistré trois (03) nouveaux Fournisseurs d'accès portant le nombre à quarante-six (46). Mais seuls trois fournisseurs sont vraiment actifs dans ce domaine.

Chez les opérateurs mobiles, le service Internet est disponible pour l'ensemble des abonnés des réseaux respectifs.

Pour ce qui est de l'Internet Fixe (ONATEL), la connexion « bas » débit occupe toujours un pourcentage important (47,4, %). Cette situation prouve que l'accès à l'internet haut débit au Burkina Faso n'est pas encore à la portée de toute la population. Cependant, la connexion Internet fixe enregistre une décroissance qui pourrait s'expliquer par l'offre de l'Internet mobile.

Sur le marché global de l'Internet, la forte croissance constatée à partir de 2011 est due à la prise en compte des abonnements à l'Internet mobile qui se présente comme une solution alternative permettant de fournir du haut débit dans les principaux centres urbains du pays.

Au 31 décembre 2013, le portail Internet du Burkina Faso avait une capacité totale de 2 347 Mb pour l'ensemble des opérateurs.

**Excellence Monsieur le Premier ministre,**

**Mesdames et messieurs ;**

La vérification du respect des obligations des opérateurs en matière de qualité de service fait partie des missions de l'Autorité de régulation. L'ARCEP a procédé, du 03 au 24 avril 2013, à une campagne de mesures des indicateurs de qualité de service et de vérification de la couverture du réseau fixe qui a permis de recueillir l'état des performances globales des réseaux et de ressortir la qualité telle que perçue par les usagers.

Quant à la couverture du réseau fixe, l'audit indique que onze (11) localités n'étaient pas desservies par le réseau fixe sur les trois cent trente (330) communes qui devraient l'être.

En ce qui concerne la qualité de service du réseau fixe, les taux de relève des dérangements et le délai moyen de raccordement (DMR) sont largement en deçà des seuils fixés par le cahier des charges.

L'Autorité de régulation a aussi procédé à un contrôle de la qualité de service et une vérification de la couverture des réseaux mobiles à travers une campagne de mesure des indicateurs de la qualité de service et de contrôle de la couverture qui ont concerné vingt-sept (27) villes et localités ainsi que treize (13) axes routiers du Burkina. C'est sur la base des données de cette campagne que les opérateurs ont été sanctionnés au cours du mois de mars 2014.

Pour s'assurer de l'impact réel des bonus sur la qualité de service, l'Autorité de régulation a effectué une campagne de mesures des indicateurs de qualité de service voix et SMS à Ouagadougou sur deux (02) périodes d'une durée d'une (01) semaine chacune. De ces résultats, on note que tous les trois réseaux présentent une qualité très dégradée. Des efforts restent donc à faire par les opérateurs pour mettre à niveau leurs réseaux pour assurer l'écoulement du trafic en période de bonus. L'ARCEP a également effectué

un contrôle de la qualité de service des réseaux 3G des opérateurs mobiles du 07 au 21 octobre 2013 dans la ville de Ouagadougou. Cette campagne a montré que la qualité de service n'était pas conforme aux cahiers des charges.

Pour ce qui concerne les tarifs d'interconnexion, l'ARCEP a procédé, courant 2013, à l'audit des coûts des réseaux à partir des états financiers de l'exercice 2012.

Cet audit a consisté en une analyse économique, financière et technique des réseaux des opérateurs à l'aide du modèle de calcul.

Pour le contrôle tarifaire, l'ARCEP a procédé à des analyses des différentes offres tarifaires sur lesquelles elle a donné son avis. Ces analyses ont porté pour l'essentiel sur les services des réseaux 3G.

### **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

En 2013, au regard de la non atteinte de l'objectif qui est de parvenir à un taux d'identification d'au moins 90 % des abonnés mobiles, l'Autorité de régulation a décidé de poursuivre la campagne de sensibilisation des opérateurs, des distributeurs, de leurs revendeurs et leurs clients.

Elle a requis l'appui des forces de sécurité pour la saisie des puces vendues à la sauvette.

### **Excellence,**

Partant du principe fondamental que les appels d'urgence doivent être correctement acheminés, indépendamment des réseaux auxquels l'appelant et les services de secours publics sont raccordés, l'ARCEP a élaboré un plan d'acheminement des appels d'urgence qui a été transmis aux opérateurs de communications électroniques pour implémentation. Une campagne de vérification de la mise en œuvre du plan a été menée du 04 au 30 novembre 2013.

**Excellence Monsieur le Premier ministre,**

**Mesdames et messieurs,**

Au cours de l'année 2013, l'ARCEP a reçu cinq (05) demandes de licences individuelles pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques en fibre optique.

En 2013, l'ARCEP a été amenée à se prononcer sur la demande de changement de contrôle indirect de l'ONATEL S.A. à la suite de la conclusion d'un accord entre la société française VIVENDI et la société ETISSALAT dans le cadre du rachat de MAROC TELECOM.

En ce qui concerne les Agréments et enregistrements des déclarations de services à valeur ajoutée, l'Autorité de régulation a délivré dix-neuf (19) récépissés de déclaration de services à valeur ajoutée à dix-sept (17) sociétés ; huit (08) nouveaux agréments d'installateurs d'équipements terminaux de télécommunications et un (01) nouvel agrément d'équipement filaire.

Dans le secteur des postes, comme vous le savez Excellence, l'année 2013 a été la première année de régulation de ce secteur dans notre pays.

En effet, au cours de l'année 2013, l'ARCEP a délivré treize autorisations d'exploiter à des opérateurs postaux.

Nous pouvons, en toute modestie éprouver des sentiments de fierté au regard des résultats obtenus. En effet, l'Autorité de régulation a effectué le contrôle régulier du respect des obligations des opérateurs postaux.

L'ARCEP a aussi fait une proposition d'évolution du cadre législatif et réglementaire visant à garantir la sécurité juridique des utilisateurs des services postaux.

La réflexion est également très poussée pour une meilleure maîtrise du calcul du coût du service postal universel pour établir des tarifs du service universel postal.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la TNT au Burkina Faso, l'ARCEP a participé, en collaboration avec le CSC à l'élaboration des projets de textes d'application de la loi sur la réglementation de la radiodiffusion sonore et de la télévision numérique de terre au Burkina Faso. Elle s'est aussi impliquée dans la résolution des différends soumis par les opérateurs relatifs notamment aux différends d'interconnexion, de location de capacités etc.

**Excellence,**

Les activités majeures de l'année 2013 relatives à la gestion du spectre et de la numérotation ont concerné l'appui à la mise en œuvre de la stratégie TNT par une participation très active aux différents travaux y relatifs ; l'exploitation des équipements de gestion et du contrôle du spectre ; la planification du spectre ; l'assignation de bandes et fréquences radioélectriques et le fichier national.

Pour ce qui est de la coordination de l'utilisation du spectre et des activités internationales, l'Autorité de régulation a pris part à la rencontre de coordination des fréquences aux frontières entre les Administrations du Burkina Faso, du Ghana et du Togo, qui a été organisée à Accra les 25 et 26 septembre 2013. Cette rencontre a abouti à l'élaboration d'un projet d'accord de coordination qui prend en compte les fréquences pour le service GSM mais également d'autres services de radiocommunications tels que le CDMA, l'UMTS, les boucles locales radio ou les liaisons par faisceaux hertziens.

Le contrôle international du spectre est organisé par l'UIT avec le concours des Administrations disposant d'équipements appropriés, comme c'est le cas de notre pays.

**Excellence Monsieur le Premier ministre,**

**Mesdames et messieurs,**

Dans le domaine informatique, l'ARCEP a centré ses efforts sur la mise en œuvre des lois sur la gestion des noms de domaines sous le domaine de premier niveau .BF et sur les transactions électroniques.

Ces activités ont concerné notamment :

- l'instruction des demandes de noms de domaine ;
- la gestion des noms de domaine sous le domaine de premier niveau .bf ;
- l'instruction des demandes de certificats électroniques ;
- l'assistance aux clients dans la gestion des certificats électroniques ;
- l'appui à la mise en place du centre de veille sur la cybercriminalité etc.

On note que la base de données DNS (hébergées à l'ONATEL-SA) compte neuf cent cinquante-trois(953) noms de domaine. BF.

Pour ce qui est du projet de mise en œuvre du Centre de Cybersécurité, c'est l'organisation internationale IMPACT et l'UIT qui ont été retenus pour accompagner l'ARCEP dans la mise en œuvre du CIRT.

La réflexion a abouti à la création par le gouvernement de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

En matière de certification électronique, en collaboration avec l'Agence Nationale de certification de la Tunisie, des certificats électroniques sont proposés aux administrations et aux entreprises privées.

**Excellence Monsieur le Premier ministre,**

Après ce tour d'horizon, je voudrais indiquer que nos préoccupations majeures restent relatives :

- à l'absence de politique sectorielle des communications électroniques ;
- à la qualité de service des réseaux mobiles malgré les sanctions déjà prises à cet effet à l'encontre des opérateurs ;
- aux retards observés régulièrement dans la collecte des données mensuelles auprès des opérateurs ;
- à l'absence de stratégie de service universel entravant ainsi la mise en œuvre des activités y relatives ;
- au non-respect par les opérateurs de la nouvelle procédure d'identification des abonnés des réseaux mobiles.

En terminant mes propos, je voudrais au nom des membres du Conseil de régulation et du personnel de l'ARCEP prendre l'engagement de consacrer nos efforts, tous nos efforts à instaurer la sérénité et la quiétude dans le secteur gage d'un service de qualité pour les consommateurs burkinabè.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**

**Mathurin BAKO**  
*Officier de l'Ordre national*